



## Cross départemental 2019 - St Molf/Le Landreau

Remboursement partiel des frais de déplacement - 50% du déplacement pour un car rempli à 75%

Etablissement :

Ville :

Coordinateur :

Nbre d'élèves transportés	Nom accompagnateur	Nom du transporteur ou loueur si mini bus	Coût réglé par l'AS	Si transport avec autre établissement, en indiquer le nom

**Joindre la photocopie de la facture acquittée.**

Retour du document **avant le 18 décembre.**

Les documents transmis après cette date ne seront pas pris en compte.

Le remboursement sera fait par virement sur le compte de l'AS (joindre RIB si changement).